

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 23 MAI 2024 à 19h30

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - MONNIER Christophe
MORLANG Christian - ROOS Isabelle
SCHOLLER Fredy - TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusé : SCHNELL Frédéric

Nombre de Conseillers

élus : 11

en fonction : 11

présents : 10

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 04/04/2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04/04/2024 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Christophe Monnier est désigné comme secrétaire de séance.

3. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^eme classe à temps non complet, à raison de 16/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour les fonctions d'agent technique en charge des espaces verts, de la voirie et des travaux généraux.

4. Demande de dotation au titre des amendes de polices pour opération d'aménagement de sécurité routière sur RD

Après maintes discussions au sein du conseil municipal au sujet de la sécurité routière en traverse d'agglomération, le maire

propose :

- de passer à la priorité à droite sur toute la commune
- d'installer un radar pédagogique solaire en remplacement du radar défectueux à l'entrée du village côté Ouest

présente :

- le devis EG Signalisation pour la fourniture et pose des panneaux de police classe 2 et l'effacement des bandes cédez le passage pour un montant de 1.677 € HT
- le devis Eiffage pour la fourniture et pose d'un radar pédagogique solaire et batterie à 3.765,50 € HT

informe :

- qu'un nouveau dispositif de subvention au titre des amendes de police est mis en place par la CeA
- que l'ensemble des travaux proposés ci-dessous sont éligibles à la subvention au taux de 40% du coût HT
- une note technique avec plan de situation du radar devra être fourni au service routier de la CeA pour avis

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'approuver le projet et son plan de financement

Nature des dépenses		MONTANT HT
Fourniture et pose de panneaux de classe 2 priorité à droite dans toute la commune		1 677,00 €
Fourniture et pose d'un radar pédagogique solaire		3 765,50 €
COUT DE L'OPERATION		5 442,50 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Autofinancement	3 265,50 €
	CeA Subvention sollicitée (40%)	2 177,00 €
	TOTAL	5 442,50 €

et d'autoriser le Maire

- à présenter le projet au responsable du CEI de Bouxwiller
- à déposer la demande de subvention auprès de la CeA
- à signer les devis EG Signalisation et Eiffage

5. Mise en place d'une zone 30 rue Hoeffel – rue des Quatre-Vents et rue Waesserling

Considérant que les rues Hoeffel, Quatre-Vents et Waesserling sont étroites et exigües, le maire propose la mise en place d'une zone 30. Des panneaux d'indication de limitation de vitesse à 30 km/h seront placés au début des périmètres définis. Les panneaux de fin de limitation de vitesse seront installés en fin de secteur. Un stop sera installé en sortie de parcelle 79 section 03 au lieudit village.

Après délibérations, le conseil municipal :

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions pour prendre l'arrêté municipal de limitation de la vitesse à 30 km/h dans les secteurs désignés et définis.
- accepte le devis EG Signalisation pour la fourniture et pose des panneaux de police classe 2 pour un montant de 1.998 € HT

6. Remplacement des panneaux d'agglomération

La CeA informe du remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération avec mention dans la langue régionale, dont l'orthographe est communiquée par la commune selon modèle ci-après. L'investissement est pris en charge par la CeA.



7. Rénovation orgue – fondation du patrimoine

Le Maire informe avoir reçu en mairie deux délégués de la fondation du patrimoine qui ont présenté l'organisme et les modalités d'accompagnement des projets. La fondation organise des campagnes d'appel aux dons pour aider la collectivité dans le financement de son projet. Avec leur appui, il s'agirait donc :

- de signer une convention permettant de lancer une collecte de fonds et d'ouvrir une page web au sein de la fondation permettant de récolter des dons en ligne
- de mobiliser les concitoyens en organisant des événements
- de faire appel au mécénat d'entreprise

Les dons sont encaissés par la Fondation qui pourra établir les reçus fiscaux aux donateurs. 6% de frais de gestion sont prélevés par la Fondation. Le solde restant est reversé à la commune et pourrait être abondé sur décision de leur part.

Après discussion, il est décidé de ne pas faire appel à la fondation, mais de se rapprocher de la paroisse protestante d'Obermodern-Schalkendorf-Zutzendorf pour définir des modalités d'actions autour d'un événement festif et du lancement d'une collecte de fonds (la paroisse pouvant elle aussi établir des reçus fiscaux).

8. Approbation de la charte de l'accompagnateur de transport scolaire du RPI

Le Maire présente :

- la charte de l'accompagnateur applicable depuis le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 7 ans qui a pour objet de définir les missions de l'accompagnateur ainsi que les modalités financières d'accompagnement de ce dispositif par la Région Grand Est
- l'avenant n°1 qui modifie les articles 2, 7 et 8 de la charte. Ces articles modifiés font référence à l'absence de l'accompagnateur à bord de l'autocar, la désignation des accompagnateurs et le financement par la Région qui prendra en charge un forfait annuel de 3.000 € par circuit.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à signer la charte de l'accompagnateur ainsi que l'avenant n° 1 entre la Région Grand Est et les trois communes formant le RPI.

9. Bureau de vote des élections européennes

Le conseil constitue le bureau de vote des élections européennes prévues le 9 juin 2024

10. Divers

- Une extension du columbarium est à prévoir. Contact sera pris avec les sociétés Granimond et Cimtéa, créateurs de monuments funéraires, basées près de Saint-Avold.
- Transport scolaire méridien : la Région Grand Est demandera une participation financière aux communes nécessitant un transport à midi. La première échéance est prévue en juillet 2026 et représenterait un montant de près de 5.000 € pour le RPI.
- Plusieurs réunions d'information se sont tenues au sujet de la nouvelle loi Zan et ses répercussions sur la consommation foncière des communes. Le PETR a établi pour chaque commune une enveloppe urbaine qui est une photo à août 2021 de la consommation foncière. A partir de cet état des lieux, tout ce qui a été réalisé depuis août 2021 sera comptabilisé comme extension et donc pris sur l'enveloppe maximale affectée à chaque communauté de communes. Le maire présente l'enveloppe foncière de Schalkendorf qui remet en question la future tranche du lotissement. Il avait pris rendez-vous avec le responsable du PETR pour une analyse approfondie sans succès notable.
- Dans le cadre de la réfection du chemin longeant le cimetière, la mise en place de bordure serait à prévoir.
- Un certain nombre de chaises de la salle polyvalente sont en mauvais état. Il faudrait en acheter une trentaine, identiques à celles déjà achetées en 2020.

Questions posées par Audrey Arnoux :

- Elle fait remarquer que l'éclairage public est trop puissant et propose d'abaisser l'intensité. Le maire regardera ce qu'il y aurait lieu de faire avec l'entreprise concernée.
- Elle propose la création d'un caniparc qui est un espace d'échanges, de mixité sociale et de convivialité pour les propriétaires de chiens. Le conseil ne souhaite pas donner de suite favorable.